

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SPORTS DE NATURE DE L'ISÈRE

Modalités de mise en œuvre du plan  
départemental des espaces, sites et itinéraires

2024 - 2029



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>La Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de l'Isère</b>	<b>P. 7</b>
<b>2</b>	<b>État des lieux des sports de nature en Isère</b>	<b>P. 9</b>
<b>3</b>	<b>Les enjeux du schéma départemental des sports de nature de l'Isère</b>	<b>P. 11</b>
	Enjeu n°1 : l'accès aux sites	P. 13
	Enjeu n°2 : la cohabitation et la biodiversité	P. 16
	Enjeu n°3 : la promotion, l'éducation et la santé	P. 17
	Enjeu n°4 : le soutien des acteurs locaux	P. 23
<b>4</b>	<b>Les modalités de mise en œuvre du PDESI</b>	<b>P. 22</b>
<b>5</b>	<b>Fiches ressources spécifiques</b>	
	Organiser une manifestation sportive de nature en milieu naturel	P. 24
	Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)	P. 26
	<b>Fiches ressources activités</b>	
	Randonnée pédestre	P. 28
	Trail	P. 30
	Course d'orientation	P. 32
	VTT / Cyclisme	P. 34
	Activités équestres	P. 36
	Vol libre	P. 38
	Escalade	P. 40
	Canyoning	P. 42
	Spéléologie	P. 44
	Randonnée à raquettes	P. 46
	Ski de randonnée	P. 48
	Ski nordique	P. 50
	Pêche	P. 52
	<b>Fiches ressources cohabitation</b>	
	Forêts	P. 54
	Alpages	P. 56
	Chasse	P. 58



## Éditos

Les pratiques sportives en milieu naturel connaissent depuis les années 2000 une explosion qui a amené le législateur à confier aux Départements la mission de mettre en œuvre à l'échelle de leur territoire des politiques destinées à favoriser le développement harmonieux des sports de nature.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Isère s'est engagé au sein de cette démarche en étroite collaboration avec les collectivités locales, le mouvement sportif, les socio-professionnels et bien évidemment tous les acteurs qui vivent, travaillent et contribuent à la préservation de nos espaces naturels.

Nos espaces naturels permettent de pratiquer une grande diversité d'activités sportives tout au long des saisons qui contribuent au bien vivre en Isère. Le Département agit pour nos espaces naturels, parfois considérés à tort comme des « terrains de jeu », en favorisant le développement harmonieux des sports de nature tout en attachant une importance à la biodiversité, au vivre ensemble et au respect de la propriété privée.

Ce schéma départemental des sports de nature, a vocation à présenter la structuration des différentes filières sportives accompagnées en Isère et permettre à chacun d'identifier les ressources et les moyens engagés par le Département et ses partenaires pour leur développement.

L'importance d'éduquer aux bonnes pratiques et aux enjeux locaux, notamment dans le cadre des séjours et activités proposées aux collégiens, renforce la sensibilisation et l'éducation pour les futures générations.

La construction de cette politique par un dialogue constant est la seule solution pour permettre une cohabitation paisible et durable. Ce schéma départemental des sports de nature permettra sur la période 2024-2029 de poursuivre le déploiement d'une politique au plus proche des enjeux locaux.

### Jean-Pierre Barbier

*Président du Département de l'Isère*

La pratique sportive est vectrice de bien-être et constitue un enjeu de santé publique. Les activités en milieu naturel accroissent ce sentiment et contribuent au ressourcement personnel.

Le Département agit pour inciter les isérois à pratiquer une activité sportive régulière en milieu naturel, notamment grâce au site et à l'application Isère Outdoor. Cette offre territoriale est accompagnée par le Département et ses partenaires afin de favoriser une cohérence territoriale et d'animer un dialogue entre tous les acteurs.

Par ailleurs, le Département propose tout au long de l'année des « Escapades Sportives » qui permettent de bénéficier d'une initiation encadrée à de nombreuses activités sportives sur toute l'Isère.

À travers Isère Collégiens, le Département permet chaque année à plus de 10 000 collégiens de s'inscrire dans une activité sportive de nature et d'être sensibilisés aux enjeux de cohabitation et de préservation de nos espaces naturels.

Le Département agit pour promouvoir les sports de nature auprès de tous les publics et notamment ceux qui n'ont pas de pratique sportive régulière et propose des événements sportifs et populaires comme la Course de la Résistance, les échappées iséroises ou encore A bicyclette.

Les ambitions de ce schéma s'articuleront avec le schéma tourisme du Département et Espaces Naturels Sensibles afin de renforcer la transversalité de nos politiques.

### Martine Kohly

*Présidente de la CDESI  
Vice-présidente en charge de l'enfance de la famille,  
de la jeunesse et des sports*



Mont Aiguille ©Pierre Jayet

## Préambule

Le Code du sport donne compétence aux Départements pour le développement maîtrisé des sports de nature à l'échelle de leur territoire. Afin de mettre en œuvre ces politiques territoriales, il les dote de deux outils :

- La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) : un organe d'échanges et de concertation composé d'acteurs représentatifs du territoire répartis en trois collèges ;
- Le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) qui recense l'ensemble des sites sportifs de nature sur lesquels le Département intervient.

Engagé dans une démarche de structuration des sports de nature depuis 2011, le Département affirme ses ambitions à travers son schéma départemental des sports de nature, adopté en 2024 et fixant les enjeux et moyens mobilisés pour la période 2024-2029.

La politique « Sports de nature » de l'Isère suit et accompagne les évolutions de la société marquée par l'augmentation de la pratique des activités de loisirs et des sports en milieu naturel qui impacte fortement la fréquentation des sites. On estime en Isère que plus de 500 000 personnes ont eu une pratique sportive en nature en 2023.

Cette évolution des pratiques est au cœur des actions du Département qui cherche à répondre aux besoins et spécificités des territoires en intégrant pleinement les enjeux de cohabitation et de biodiversité.

Au-delà des pratiques individuelles locales ou touristiques, certaines activités telles que la course d'orientation, l'escalade, la randonnée ou le vélo sont aussi programmées dans le cadre de l'éducation physique et sportive (EPS) au collège.

Les projets « sports de nature » favorisent enfin l'inclusion de tous les publics, en appui des politiques sociales, autonomie, enfance et famille du Département.



Vercors @Urope

# 1

## La Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de l'Isère

### 1.1. La CDESI

#### Voir annexe : Règlement de la CDESI

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental et présidée par la Vice-présidente en charge de l'enfance de la famille, de la jeunesse et des sports, la CDESI iséroise se réunit plusieurs fois par an.

#### 1.1.1. La composition de la CDESI iséroise

Répartis en trois collèges, les membres de la CDESI sont issus du milieu institutionnel, sportif et environnemental. Chaque entité peut être représentée par un élu et un ou plusieurs techniciens :

- Collège 1 - Acteurs publics : élus, représentants de l'Etat
- Collège 2 - Acteurs sportifs
- Collège 3 - Acteurs territoriaux et naturalistes

#### Voir annexe : Membres de la commission départementale des espaces sites et itinéraires de l'Isère (CDESI)

#### 1.1.2. Le rôle de la CDESI

La CDESI iséroise a pour objectifs de :

- Proposer d'inscrire au sein d'un plan départemental (le PDESI), des espaces, sites et itinéraires de sports de nature afin de pérenniser leur accès
- Concourir au développement maîtrisé et harmonieux des sports et loisirs en milieu naturel, en veillant notamment à la cohabitation des pratiques et au respect de l'environnement
- Accompagner à l'échelle départementale, les politiques de développement territoriales, afin de renforcer la visibilité des actions, la transversalité des messages et la mutualisation des moyens engagés

Article R311-3 du Code du sport :

Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du code de l'environnement. Il est mis en œuvre dans les conditions prévues à l'article L. 130-5 du code de l'urbanisme.

### 1.1.3. Le fonctionnement de la CDESI

Afin de répondre à ses objectifs, la CDESI est structurée autour d'une commission annuelle et de commissions techniques thématiques convoquées plusieurs fois par an.

#### 1.1.3.1. Une commission principale « Inscription et aménagements des sites du PDESI »

Réunie une fois par an, cette commission est dédiée à la présentation des sites sportifs proposés à l'inscription du PDESI. Les études et diagnostics réalisés pour cette inscription sont partagés afin d'identifier les mesures, précautions et suivis à mettre en œuvre afin de favoriser une gestion durable et pérenne de ces sites.

#### 1.1.3.2. Les commissions techniques de la CDESI

##### Des commissions techniques spécifiques pour les filières canyon et escalade

Les commissions canyon et escalade interviennent 2 fois par an. Elles ont vocation à traiter des projets courants en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la discipline et les sites de pratique concernés.

Elles interviennent en amont de la commission principale « Inscription et aménagements des sites du PDESI ».

#### Une commission technique « Données et Data »

Cette commission s'intéresse aux outils utilisés dans les politiques territoriales dédiées aux sports de nature : Isère Outdoor, Outdoor Vision, Apidae, Suricate, etc. Elle concerne les données de géolocalisation des usages (alpages, chasse, Biodiv'sports) et intègre le suivi de la fréquentation des sites avec les éco-compteurs ou encore les enquêtes menées pour une meilleure connaissance des pratiques sportives.

#### Une commission technique « Communication et cohabitation »

Cette commission rassemble l'ensemble des acteurs territoriaux isérois impliqués dans des actions de communication et de promotion des sites naturels et sportifs. Elle a pour objectifs :

- D'identifier les sites surfréquentés ou à fort enjeux de cohabitation et de biodiversité pour lesquels la communication est à limiter
- De recenser l'offre de sites alternatifs pour lesquels la communication est à renforcer
- De coconstruire les messages et les actions qui seront portés par les acteurs isérois afin de réduire la tension sur les sites à forts enjeux, dans le cadre d'une communication globale et coordonnée

## 1.2. Le PDESI

### 1.2.1. L'intérêt du PDESI

Les sites inscrits au PDESI bénéficient d'un accompagnement financier du Département et d'un plan de gestion adapté intégrant les enjeux sportifs, environnementaux, économiques et touristiques, de cohabitation et de sécurité. Le Département s'engage à :

- Suivre et entretenir les lieux de pratique afin de pérenniser l'accès à une offre de qualité
- Veiller au respect du droit de propriété et des réglementations en vigueur
- Animer des espaces de concertation, et lorsque nécessaire engager des médiations, afin de favoriser le partage de l'espace entre les usagers de la nature et garantir la protection de la faune et de la flore sauvages
- Porter le PDESI à la connaissance des autorités administratives : en cas de travaux ou mesures susceptibles de porter atteinte aux sites inscrits, la CDESI doit être consultée afin d'émettre des préconisations

### 1.2.2. La démarche d'inscription d'un site au PDESI

La demande d'inscription d'un site au PDESI peut émaner :

- Du Département lui-même, au titre de sa politique sportive
- D'une collectivité locale
- D'un comité sportif départemental

Dans les faits, les sites dits « d'intérêt départemental », c'est-à-dire les plus remarquables d'un point de vue sportif ou environnemental, les sites les plus fréquentés ou qui sont soumis à de forts enjeux naturalistes ou de sécurité, font l'objet d'une expertise du Département en vue de leur inscription au PDESI.

Les sites proposés à l'inscription du PDESI par la CDESI sont présentés au vote de la commission permanente du Conseil départemental.

Article L311-6 du Code du sport :

Lorsque des travaux sont susceptibles de porter atteinte, en raison de leur localisation ou de leur nature, aux espaces, sites et itinéraires inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature ainsi qu'à l'exercice des sports de nature qui sont susceptibles de s'y pratiquer, l'autorité administrative compétente pour l'autorisation des travaux prescrit, s'il y a lieu, les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices, nécessaires.





## État des lieux des sports de nature en Isère

2

### 2.1. Les activités sportives de nature en Isère

Plus de 60 disciplines sportives de nature sont pratiquées dans le département :

#### Activités terrestres

Alpinisme, biathlon, cascade de glace, char à voile/à glace/à cerf-volant, combiné nordique, course d'orientation pédestre/vtt/ski, cyclisme, équitation, escalade, fauteuil tout terrain, golf, mountainboard, kite mountain-board, snow-kite, parcours sportif santé, randonnée pédestre, randonnée à raquettes, roller-skating, ski alpin, ski de randonnée, ski nordique (alternatif / skating), surf des neiges, spéléologie, tir à l'arc, trail, traîneau/ski-pulka/cross canin, trial (vélo), vélo de descente, via cordata, via ferrata, VTT, cyclo-cross, etc.

#### Activités nautiques

Aviron, canoë-kayak, canyoning, nage en eau vive, nage en eau libre, planche à voile, plongée sous-marine, plongée en apnée, pêche sous-marine, rafting, etc.

#### Activités aériennes

Aéromodélisme, kite-surf, cerf-volant, deltaplane, parachutisme, parapente, slackline, speed riding, vol à voile/voltige en planeur, wingsuit, etc.

### 2.2. Les sites sportifs de nature en Isère

[Consulter la liste des sites inscrits au PDESI sur opendata.isere.fr](https://opendata.isere.fr)

Voir FICHE RESSOURCE SPECIFIQUE - Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

## CHIFFRES CLÉS DU PDESI

- 9 000 : kilomètres de sentiers de randonnées entretenus et gérés, inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- 140 : parcours permanents de course d'orientation sur 53 sites inscrits au PDESI
- 116 : parcours de randonnée à raquette balisés sur 19 sites inscrits au PDESI
- 62 : parcours trail balisés sur 18 sites inscrits au PDESI
- 56 : sites d'escalade inscrits au PDESI (20 nouveaux en 2024) dont 44 conventionnés par le Département (environ 4 000 voies entretenues par le comité territorial Isère de la FFME)
- 21 : parcours équestres inscrits au PDESI
- 16 : parcours de ski de randonnée balisés sur 7 sites inscrits au PDESI
- 8 : sites de vol libre inscrits au PDESI
- 6 : sites de canyoning inscrits au PDESI
- 5 : sites de spéléologie inscrits au PDESI
- 4 : parcours VTT balisés sur 1 site inscrit au PDESI

### 2.3. Des isérois pratiquants d'activités sportives de nature

Dans un rapport de 2021, le Pôle ressources national des sports de nature (PRNSN) détaille les données produites par le Baromètre national des pratiques sportives 2018 (1) : on estime à 55 % la part des français âgés de plus de 15 ans qui ont pratiqué au moins une activité sportive de nature au cours des 12 derniers mois, soit **près de 570 000 personnes en Isère en 2021<sup>(2)</sup> dont 61 925 licenciés dans 753 clubs<sup>(3)</sup>**.

Statistiques 2021 (source : PRNSN) :

#### Top 10 des licences pour 61 925 licences spécifiques sports de nature

N°	Nb.	Licence	N°	Nb.	Licence
1	13 580	FF d'Équitation	6	3 218	FF de la Montagne et de l'Escalade
2	10 590	FF de Ski	7	3 001	FF d'Études et Sports Sous-Marins
3	8 740	FF des Clubs Alpains et de Montagne	8	2 721	FF de la Randonnée pédestre
4	3 521	FF de Voile	9	2 278	FF de Vol Libre
5	3 311	FF de Cyclotourisme	10	1 978	FF de Cyclisme

#### Top 10 des clubs pour 753 clubs sports de nature

N°	Nb.	Licence	N°	Nb.	Licence
1	181	FF d'Équitation	6	38	FF de Cyclisme
2	74	FF de Ski	7	38	FF de la Montagne et de l'Escalade
3	67	FF de Cyclotourisme	8	34	FF de la Randonnée Pédestre
4	64	FF d'Études et Sports Sous-Marins	9	32	FF de Tir à l'Arc
5	43	FF de Vol Libre	10	30	FF des Clubs Alpains et de Montagne

#### Top 5 des licences masculines pour 30 667 licences (55%)

N°	Nb.	Licence
1	6 492	FF de Ski
2	5 111	FF des Clubs Alpains et de Montagne
3	2 585	FF de Cyclotourisme
4	2 200	FF de Voile
5	1 991	FF d'Études et Sports Sous-Marins

#### Top 5 des licences féminines pour 25 694 licences (45%)

N°	Nb.	Licence
1	11 907	FF d'Équitation
2	4 098	FF de Ski
3	3 629	FF des Clubs Alpains et de Montagne
4	1 668	FF de Randonnée Pédestre
5	1 343	FF de la Montagne et de l'Escalade

(1) Enquête réalisée par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC) pour le compte du ministère chargé des Sports et de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) sur un échantillon composé de 4 061 personnes âgées de 15 ans et plus et vivant sur le territoire national (France métropolitaine plus régions et départements d'outre-mer, DROM).

(2) Chiffres INSEE 2019 : 1 271 166 000 habitants en Isère dont 1 030 128 de plus de 15 ans.

(3) Source : INJEP-MEDES - Recensement des licences et clubs sportifs rattachés aux fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports 2022 / Traitement : Pôle ressource national Sport de nature.



# 3

## Les enjeux du schéma départemental des sports de nature de l'Isère

*Face à l'augmentation du nombre de pratiquants et conscient des enjeux sportifs, touristiques, économiques et environnementaux des sites, le Département de l'Isère met en œuvre une politique « Sports de nature » qui répond à différents enjeux :*

### **N°1 – L'ACCÈS AUX SITES**

**Pérenniser et sécuriser l'accès aux sites sportifs de nature d'intérêt départemental**

### **N°2 – LA COHABITATION ET LA BIODIVERSITÉ**

**Permettre une pratique raisonnée des sports de nature**

### **N°3 – LA PROMOTION, L'ÉDUCATION ET LA SANTÉ**

**Promouvoir l'accès aux sports de nature pour tous les publics**

### **N°4 – LE SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX**

**Soutenir le mouvement sportif fédéral et concourir au développement des activités économiques et touristiques**







### 3.1. ENJEU N°1 - L'ACCES AUX SITES : sécuriser et pérenniser l'accès aux sites sportifs de nature majeurs

#### 3.1.1. Le pilotage des projets du PDESI

L'expertise des sites sportifs de nature du PDESI peut répondre aux modalités suivantes. Cette procédure diffère selon les activités et les sites concernés.

**Voir FICHES RESSOURCES - ACTIVITES : modalités d'accompagnement des projets par filière sportive**

- Concertation des acteurs locaux et territoriaux autour des enjeux du site : services du Département, communes et collectivités territoriales concernées, Parc naturels régionaux ou Parc national le cas échéant, gestionnaire du site (ou futur gestionnaire), comité départemental sportif et clubs locaux de la discipline concernée, professionnels de l'encadrement, Office national des forêts, fédération des alpages ou de la chasse de l'Isère selon la localisation, etc.
- Réalisation de diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés
- Contractualisation des itinéraires d'accès (activités escalade et canyoning uniquement) et des sites (escalade uniquement) avec les propriétaires fonciers (sous conditions)
- Réalisation ou financement de mobiliers ou d'aménagements, de travaux sur les parkings et les accès, entretien des accès conventionnés
- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information, fourniture de balisages et de signalétique
- Mise en sécurité, entretien et suivi des équipements (réseau PDIPR, sites d'escalade et de canyoning uniquement)
- Création de supports et d'outils de sensibilisation aux enjeux de cohabitation et de biodiversité
- Valorisation et promotion, notamment via l'outil Isère Outdoor et les événements du Département

#### 3.1.2. La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'inscription des sites au PDESI

Réalisés par le Département avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère (CEN), les diagnostics

Les espaces de pratique en milieux spécifiques (rupestre, aquatique, zone règlementée) font l'objet d'un diagnostic environnemental qui conditionne l'inscription du site au PDESI.

environnementaux sont réalisés en plusieurs étapes :

- Examen de la localisation du site et du périmètre dédié à la pratique sportive, identification des enjeux environnementaux : espaces protégés et zonages environnementaux, documents de gestion, etc.
- Visite de terrain avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Rédaction d'un rapport qui présente :
  - le niveau d'impact de l'activité sportive sur le milieu naturel
  - un avis quant à la pertinence d'une inscription du site au PDESI
  - des mesures et recommandations adressées au Maire et au gestionnaire du site afin de faciliter la maîtrise des impacts potentiels identifiés

Lorsque la pratique sportive apparaît en contradiction avec les enjeux naturels, elle pourra être limitée ou interdite sur des zones et pour une durée définie, via la mise en place d'une réglementation locale (prise d'un arrêté).

Un suivi régulier des impacts de la pratique sportive sur le milieu est réalisé par le Département à l'issue de l'inscription du site au PDESI. Ces diagnostics sont menés en étroite collaboration avec les associations naturalistes iséroises qui partagent les données et inventaires qu'elles mènent afin de mieux connaître les enjeux de chacun des sites.

#### 3.1.3. Une signalétique départementale propre aux sites du PDESI

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage sur la signalétique des sites inscrits au PDESI, depuis sa création graphique jusqu'à sa production et son installation sur site.

Les contenus sont élaborés en lien avec les partenaires et le maquettage respecte les normes et les chartes graphiques locales. On y trouve la carte du site, des informations relatives aux conditions de la pratique sportive, un rappel des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur, les conditions d'accessibilité, des indications relatives au milieu naturel et aux mesures de protection environnementale.







## 3.2. ENJEU N°2 – LA COHABITATION ET LA BIODIVERSITE : permettre une pratique raisonnée des sports de nature

Voir **FICHES RESSOURCES - COHABITATION - Forêts / Alpages / Chasse**

### 3.2.1. La cohabitation et le partage de l'espace : « Massif en partage », le dialogue au cœur des enjeux de cohabitation des territoires

La multiplication des pratiques et des événements a conduit le Département à initier des commissions « Massifs en partage » afin d'animer et de concentrer les dialogues à l'échelle d'un territoire.

Ces instances sont portées et animées par les Parcs naturels régionaux ou les Communautés de communes en collaboration avec le Département de l'Isère. Elles réunissent les acteurs de la CDESI et leurs représentants à l'échelle du territoire concerné.

#### LES OBJECTIFS DES COMMISSIONS « MASSIFS EN PARTAGE » :

- Partager, par anticipation, les dates et les itinéraires empruntés par les événements sportifs de l'année à venir
- Croiser les enjeux forestiers, agricoles et de pastoralisme avec ces événements
- Identifier les enjeux et problématiques spécifiques à certains sites afin de définir collectivement les actions et communications à mettre en œuvre

### 3.2.2. Les données au service de la cohabitation des usages

La place des objets connectés et des réseaux sociaux ont profondément fait évoluer les pratiques des sports de nature. Fort de ce constat, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des solutions numériques visant à favoriser la cohabitation dans les milieux naturels via :

**Isère Outdoor** : la valorisation d'une offre d'espaces, sites et itinéraires vérifiée et qualifiée.

Développée par le Département et alimentée via Apidae, Isère Outdoor n'intègre que des sites validés par les territoires pour lesquels les propriétés privées, les enjeux de cohabitation et de biodiversité sont respectés.

**La cartographie des usages du milieu naturel et les zones de protection de la flore et de la faune sauvages** : zonages valorisés via la rubrique « Partager la nature » de l'application Isère Outdoor.

- **CartoTroupo** développée par la Fédération des alpages de l'Isère en collaboration avec les groupements pastoraux : zones de pastoralisme, localisation prévisionnelle des troupeaux bovins, ovins et ovins protégés par des chiens de protection de troupeau
- **Landshare** développée par la Fédération des chasseurs de l'Isère : zones de chasses collectives en temps réel
- **Biodiv'sports** développé par la LPO Isère : zones de protection de la flore et de la faune sauvage

- **Vigifaune** développée par la Fédération des chasseurs de l'Isère, espaces à statut de préservation, inventaires habitats, zones de tranquillité des galliformes de montagne.

**Outdoorvision** : la cartographie des traces des pratiques sportives connectées sur le territoire.

Développé par le Pôle ressource national des sports de nature (PRNSN), Outdoorvision est un service qui permet aux collectivités de visualiser les traces empruntées par les pratiquants (randonneurs à pied ou à raquettes, traileurs, VTTistes, cyclistes, skieurs de randonnée) qui ont accepté de partager la trace GPS de leurs parcours via leur appareil connecté (pour les comptes Garmin Connect™, Polar Flow, Suunto App ou Decathlon). L'analyse des flux de pratiquants offre des données pertinentes en vue des prises de décisions et aménagements locaux.

**Suricate** : une veille en temps réel sur les espaces, sites et itinéraires de pratique.

Le Département collabore à l'animation de l'outil Suricate développé par le PRNSN. Via un site et une application, Suricate permet aux pratiquants d'activités sportives de nature d'alerter en temps réel sur les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain (pollution sauvage, balisage détérioré, arbre tombé en travers du chemin, etc.). Les signalements géolocalisés sont automatiquement réceptionnés par un réseau d'administrateurs locaux en charge de leur résolution (Département, ECI, communes, Fédérations sportives ou comités départementaux).

#### Afin de compléter ces données, le Département :

- Assure des comptages de fréquentation sur des points de passage stratégiques des sites sportifs pour quantifier leur fréquentation sur des périodes saisonnières
- Mène des enquêtes auprès des pratiquants dans le cadre de projets locaux ou ciblés (via l'Observatoire des pratiques)
- Explore avec l'ONF les possibilités d'identifier dans Isère Outdoor certains chantiers en forêt publique (application « Chantiers forestiers »)

### 3.2.3. L'accompagnement des événements sportifs de nature

Le Département accompagne les territoires et les organisateurs d'événements sportifs de nature majeurs qui contribuent au rayonnement national et international de l'Isère.

Afin de réduire l'impact environnemental des manifestations et de veiller à ce que leur déroulement intègre pleinement les autres usagers, le Département assure un dialogue permanent avec les organisateurs.

Voir **FICHE RESSOURCE SPECIFIQUE - Organiser une manifestation sportive de nature en milieu naturel**



### 3.3. ENJEU N°3 - LA PROMOTION, L'EDUCATION ET LA SANTÉ : promouvoir l'accès aux sports de nature pour tous les publics

Afin de promouvoir les sports de nature tout en sensibilisant les pratiquants aux enjeux de cohabitation et de protection de l'environnement, le Département propose des ressources et des animations adaptées aux différents publics.

#### 3.3.1. Les actions « grand public »

##### 3.3.1.1. Une application cartographique : Isère Outdoor

Marcher, courir, rouler, nager, grimper, galoper, voler, glisser, sont autant de potentiels sportifs que l'on retrouve sur le site internet et l'application Isère Outdoor. Il s'agit d'une offre grand public qui permet de valoriser à la fois les sports de nature et la diversité des territoires isérois, tout en favorisant la cohabitation des usages.

**Isère Outdoor c'est plus de 1 500 itinéraires et 400 sites de pratique** sélectionnés en collaboration avec les communes, les EPCI, les offices de tourisme et les comités sportifs à travers l'Isère. La mise en commun de ces activités se fait par le biais de la plateforme collaborative Apidae qui permet de recenser, actualiser et partager des données touristiques (activités sportives, manifestations / événements...). Isère Outdoor s'engage sur une offre de qualité en ne proposant que des sites vérifiés et des itinéraires exclusivement balisés et entretenus.

**Isère Outdoor, c'est aussi de nombreuses fonctionnalités telles que :**

- La géolocalisation en temps réel sur les parcours ;
- L'accès à l'intégralité du réseau du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDI PR)
- Le signalement d'un problème via l'application Suricate
- L'accès gratuit aux topos d'escalade issus des guides « Ze Topo » tome 1 et 2, produits par la FFME. Des enquêtes (ski de randonnée), des jeux concours (Outdoorvision) et des lots à gagner
- Des données pour « Partager la nature » : localisation des zones de pastoralisme et de la présence des troupeaux, zones de chasse, zones de protection de la faune et de la flore (fonctionnalités détaillées au paragraphe 3.2.2.)
- Des documents de sensibilisation aux bons comportements à adopter lors de la pratique sportive en milieu naturel
- Dans la rubrique « animations », la possibilité de s'inscrire aux Escapades sportives gratuites (paragraphe 3.3.1.3.), et de participer aux événements sportifs organisés par le Département

## CHIFFRES CLÉS

**30 000** Téléchargements de l'application mobile  
Isère Outdoor compte plus de 30 000 téléchargements de son application mobile sur Apple et Android depuis son lancement en 2020 dont plus de 15 000 comptabilisés sur les 12 derniers mois.

**17 000** Le top des catégories  
La rubrique « Marcher/Courir » est de loin la plus visitée avec près de 17 000 vues sur les 6 premiers mois de l'année 2023. Elle est suivie par « Rouler » qui atteint 5 000 visites sur la même période. On retrouve ensuite les rubriques « Glisser / Sports d'hiver », « Grimper » et « Animations » avec un nombre de visites compris entre 1 700 et 3 500.

**300** Téléchargements des topos d'escalade  
Concernant les statistiques de téléchargement des topos d'escalade, c'est le belvédère de Luce à Lumbin qui l'emporte avec presque 300 téléchargements sur les 6 premiers mois de l'année 2023. On retrouve ensuite le site d'escalade de Rochepleine à Saint-Egrève suivi par les Gorges de Crossey.



#### 3.3.1.2. Le stand sport : sensibilisation et promotion

Le stand mobile du Département se déplace sur les manifestations et événements sportifs isérois avec différents outils de promotion et de sensibilisation. Il est animé par le service Jeunesse et sport en lien avec les animateurs des Espaces naturels sensibles. Il répond aux demandes des territoires et des organisateurs d'événements, ainsi que des collègues dans le cadre des actions des dispositifs Isère collégiens ou de l'UNSS.

**Il se compose d'outils pédagogiques variés mobilisés selon les événements :**

- Un escape game sur la biodiversité des falaises : « Le 5<sup>e</sup> élément » version escalade (4 rochers immersifs sur : l'avifaune rupestre, la flore des falaises, la sécurité et les bonnes pratiques)
- Un escape game sur la biodiversité et la cohabitation : « Le 5<sup>e</sup> élément » version grand public (4 rochers immersifs sur : la faune, les alpages, la forêt et les bonnes pratiques)
- Une malle pédagogique pour découvrir la faune de nos régions avec la reconnaissance des traces laissées par les animaux sauvages
- Des ressources et des jeux sur le dérangement hivernal de la faune sauvage (à destination des skieurs de randonnée)
- Un livret pédagogique « ZeFaune-Flore » sur la faune et la flore des falaises, dédié aux grimpeurs
- Des dépliants « Rapaces et vol libre » sur les interactions entre les rapaces et les pratiquants d'activités aériennes par massifs (Belledonne, Chartreuse, Vercors et Ecrins)
- Des supports d'information coconstruits avec le service des Espaces Naturels Sensibles sur la campagne « Hiver sauvage, montagne en partage » ou « Printemps sauvage, montagne en partage » ainsi que sur la thématique Escalade.

**Et propose une découverte immersive des activités sportives de nature en réalité virtuelle 360°**

Le Département a produit des vidéos de disciplines sportives de nature qu'il propose de visionner via des casques de réalité virtuelle 360° : parapente, spéléologie, via ferrata, ski de randonnée, etc. Cette découverte immersive des activités a vocation à donner envie au public de découvrir les

activités en espace naturel et de s'inscrire dans un club.

#### 3.3.1.3. Les Escapades sportives

La pratique sportive constitue un des objectifs majeurs de la politique départementale, vecteur de bien-être mais aussi de santé. La dynamique menée pour promouvoir les sports de nature et les territoires isérois a conduit le Département à proposer des animations gratuites et accessibles à tous. Encadrées par des professionnels diplômés, les Escapades sportives permettent aux Isérois de bénéficier d'expériences sportives de qualité.

500 personnes ont participé à une quarantaine d'escapades sportives... en 2023, dans plus de 12 disciplines : escalade, canoë, paddle, canyoning, spéléologie, biathlon, ski de randonnée, cascade de glace, etc..

Les inscriptions se font sur Isère Outdoor, via la rubrique « Animations sportives ».

#### 3.3.1.4. Les événements organisés par le service jeunesse et sport du Département

**La Course de la Résistance : « le 8 mai, ce n'est pas qu'un jour férié »**

Organisée chaque 8 mai depuis 2015, la Course de la Résistance convoque la mémoire des Isérois autour d'un événement populaire et festif, accessible à tous, dans le cadre de la commémoration du 8 mai 1945. En itinérance sur les territoires de l'Isère, la course chemine sur les hauts lieux de la Résistance et rappelle l'histoire de la Seconde guerre mondiale, que les équipes du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère mettent en lumière via des expositions temporaires.

Au programme de l'événement, des parcours sportifs libres ou chronométrés (course de 8 km, trail long, parcours cyclotouristiques, randonnées et course d'orientation) et un village d'animations avec une multitude d'activités sportives, culturelles et historiques à découvrir, pour tous les âges.

Plus de 2 000 personnes ont participé à l'édition 2023 qui s'est tenue à Voiron.

**Des événements « cyclo »**

**Les Echappées iséroises :** 6 dates estivales dans le cadre desquelles les cols emblématiques de l'Isère (Col-de-Porte, Alpe-d'Huez, Col d'Ornon...) sont fermés à la circulation pour permettre aux cyclistes amateurs de profiter d'une ascension chronométrée.



**À Bicyclette** : réservée à la circulation non motorisée un samedi de septembre, la route du tour du lac de Paladru est jalonnée d'animations et de découvertes sportives à destination du grand public.

### 3.3.2. Les actions au service de tous les publics de la politique départementale

#### 3.3.2.1. Faciliter l'accès des sports de nature aux personnes en situation de handicap

Le Département accompagne la mise en accessibilité des sites sportifs, nécessaire à la pratique des personnes en situation de handicap. L'étude de ces projets se fait au cas par cas à partir de l'analyse de la demande, des ressources en encadrement présentes et des aménagements à réaliser.

En complément, le Département sollicite le Comité handisport de l'Isère pour l'analyse des sites sportifs de nature quant à leur accessibilité : accès routiers, zones de stationnement, sanitaires, nature du terrain, difficultés pouvant être rencontrées sur le cheminement ou le site en lui-même, etc. Le but est d'informer les personnes en situation de handicap sur les caractéristiques détaillées d'un site, afin de leur permettre de juger, avant tout déplacement, si les services, les aménagements et les spécificités du terrain sont compatibles avec leur pratique.

Par ailleurs, les collectivités et les associations qui en font la demande, peuvent être accompagnées par le Comité handisport de l'Isère afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap dans leur structure.

#### 3.3.2.2. Les actions sportives et les missions de bénévolat pour les acteurs de la jeunesse

En accompagnement des acteurs de la jeunesse, le Département propose des actions « clés en mains » qui permettent aux jeunes d'être acteurs dans la mise en œuvre de leur projet. Au programme : S'évader en randonnée, Se retrouver sur les parcours d'orientation, S'aérer en raquettes à neige, Se dépasser avec Les Échappées Iséroises, Devenir bénévole, Se remettre en forme, Découvrir des nouveaux sports avec Les Escapades Sportives, Sur les traces des champions, etc.

#### 3.3.2.3. Les actions menées en direction des collégiens

Le Département accompagne les collèges dans la découverte d'activités sportives de nature via les actions péda-

gogiques du dispositif « Isère collégiens » :

#### Mon collège à la neige

En 13 ans, près de 67 000 collégiens isérois ont découvert le ski alpin, le ski nordique, le biathlon ou la randonnée à raquettes grâce à l'action « Mon Collège à la Neige ». Le Département finance le transport, la location de matériel, l'accès au domaine skiable et l'encadrement ESF dans le cadre de projets d'une à deux journées ou de séjours. Les partenaires de stations de montagne accordent des tarifs préférentiels.

En 2023-2024 : 45 collèges retenus / 241 classes / 6 364 élèves / 395 200 € de subvention.

#### Ma découverte du milieu montagnard

Par une immersion de deux jours et demi en montagne et au travers de rencontres avec les acteurs du territoire, les collégiens partent à la découverte d'un patrimoine naturel, économique et historique d'une grande richesse. Les activités sportives de nature telles que la randonnée pédestre, la course d'orientation ou l'escalade sont encadrées par les professeurs d'EPS ou des professionnels diplômés.

En 2023-2024 : 10 collèges retenus / 59 classes / 1 183 élèves / 110 200 € de subvention.

#### Ma découverte des sports de nature

Cette action propose de finaliser un cycle d'EPS par une journée de pratique sur un site naturel. Les activités sportives de nature telles que la randonnée pédestre, la course d'orientation ou l'escalade et le canoë-kayak sont encadrées par les professeurs d'EPS ou des professionnels diplômés.

En 2023-2024 : 28 collèges retenus / 131 classes / 3 692 élèves / 57 140 € de subvention.

#### Mon savoir rouler à vélo

Dans le cadre du programme interministériel du « Savoir rouler à vélo », le Département propose aux collégiens un projet interdisciplinaire autour de l'apprentissage du vélo. Mobilisés sur les acquisitions du socle de compétences, de connaissances et de culture du cycle 3, les élèves apprendront à se déplacer en sécurité sur la route, à réparer leurs vélos et seront sensibilisés à l'utilisation d'un mode de déplacement doux et bénéfique pour la santé.

En 2023-2024 : 5 collèges retenus / 31 classes / 853 élèves / Pas de subvention versée mais 30 vélos et équipements fournis aux collèges pour la durée du cycle.

## 3.4. ENJEU N°4 - SOUTIEN DES ACTEURS LOCAUX : soutenir le mouvement sportif fédéral et concourir au développement des activités économiques et touristiques

### 3.4.1. Le soutien du mouvement fédéral

Le Ministère des sports confie aux fédérations sportives et par délégation aux comités sportifs départementaux l'organisation et la promotion de leurs disciplines sur le territoire.

Via une subvention annuelle, régie par une convention d'objectifs pluriannuelle, le Département soutient les comités sportifs de nature au titre de :

- La gestion d'un site sportif de nature qui intègre des modalités telles que l'entretien, la mise en sécurité, la concertation avec les autres usages ou la prise en compte des enjeux environnementaux
- La promotion des sports de nature qui fait référence aux actions favorisant la découverte et l'initiation des activités sportives de nature pour tous les publics et notamment les publics spécifiques. Il intègre les mesures relatives à la diffusion de contenus et informations susceptibles de faciliter la sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Les sports de nature en milieu scolaire qui rassemblent les opérations de promotion qui pourront être menées en lien avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) afin de promouvoir les sports de nature auprès du public scolaire
- Le soutien au mouvement sportif fédéral et à la vie du comité qui concerne l'ensemble des missions menées par le comité. Celles-ci sont déclinées en 3 axes :
  - Axe « formation », relatif aux actions de formations de l'encadrement, des officiels, des dirigeants ou de l'arbitrage ;
  - Axe « événementiel », relatif à l'organisation de manifestations ou d'événements fédéraux ;
  - Axe « développement », relatif à la mise en place d'un contrat de développement en lien avec les objectifs de la fédération

### 3.4.2 Le développement des activités économiques et touristiques

Les activités de pleine nature constituent un des atouts touristiques majeurs de l'Isère.

**La filière montagne** constitue l'un des piliers socle de l'attractivité touristique départementale, avec près de 60 % du chiffre d'affaires annuel des entreprises touristiques iséroises dans les secteurs de l'hébergement et des activités de loisir.

Les 4 massifs de la Chartreuse, du Vercors, de Belledonne et de l'Oisans comptent 22 stations de montagne qui vivent toute l'année autour d'activités hivernales (plus de 1 000 km de pistes), estivales (vélo de descente notamment) et d'événements internationaux (Tour de France, Coupe Icare, Coupe du monde de ski, etc.).

**Les itinérances douces**, à pied, à cheval, à vélo... jouissent par ailleurs d'un fort engouement. L'offre iséroise est à la hauteur des enjeux de développement sur ce secteur : 8 itinéraires de Grande Randonnée dont des circuits emblématiques (Chemin de Compostelle, Grande Traversée du Vercors), 30 refuges gardés, une trentaine de véloroutes et de voies vertes (La Belle Via, ViaRhône, ViaVercors) 180 établissements labellisés « Accueil Vélo » en 2023, 2 000 km de sentiers équestres, etc.

**La diversité des activités outdoor** attire des clientèles aux profils variés, des familles, des groupes et des sportifs aguerris autour de sites au rayonnement international (le Lac de Monteynard et ses passerelles himalayennes ; le site de ski nordique d'Aultrans-Méaudre en Vercors rendu célèbre par la Foulée Blanche ; la montée de l'Alpe-d'Huez à vélo, étape incontournable du Tour de France, etc.).

Autour de ces pratiques, des enjeux multiples émergent en réponse aux nouveaux comportements et besoins de la sphère touristique : durabilité, accompagnement des prestataires, responsabilisation des visiteurs, fréquentation des sites, maintien du cadre de vie, enjeux sociaux, etc. Ces éléments sont détaillés au sein du Schéma de développement touristique du Département de l'Isère.



### 3.4.3. Les emplois de l'encadrement sportif de nature

Sur 11 000 éducateurs sportifs déclarés en Isère (toutes disciplines sportives confondues) environ 5 750 (52 %) encadrent une activité sportive de nature (un éducateur peut encadrer plusieurs activités) :

Discipline	Isère	Parc national	National
Ski alpin	2 039	13 %	16 146
Randonnée pédestre	877	13 %	6 697
Escalade	666	14 %	4 777
Alpinisme	473	22 %	2 144
Équitation	386	2 %	15 892
Canyonisme	383	11 %	3 443
Cyclisme	222	6 %	3 487
Ski nordique	174	11 %	1 522
Voile	104	1 %	7 783
Vol libre	94	7 %	1 324
Canoë-kayak	54	2 %	3 576
Tir à l'arc	49	4 %	1 320
Spéléologie	46	9 %	494
Nage en eau vive	40	2 %	2 389
Etudes et sports sous-marins	38	1 %	3 137
Glisse aérotractée	32	4 %	865
Pêche sportive	14	2 %	863
Grimpe d'arbres	12	4 %	316
Aviron	10	2 %	445
Aéronautique	9	3 %	311
Parachutisme	8	1 %	768
Attelage canin	5	5 %	104
Course d'orientation	5	2 %	275
Triathlon	5	1 %	428
Trail	4	5 %	88
Vol à voile	2	2 %	97
Char à voile	1	0 %	346
Surf	0	0 %	1 414
	<b>5 752</b>	<b>7 %</b>	<b>80 451</b>

Source : Fichier de déclaration des éducateurs d'activités physiques et sportives (EAPS), Ministère des Sports, janvier 2023.

### 3.4.4. Des entreprises spécialisées :

L'Isère est le berceau d'un grand nombre d'entreprises spécialisées dans les sports de nature

#### Industrie du sport outdoor

**Fabricants d'articles de sport :** Rossignol (skis, vélo, articles de trail), Petzl (lampes frontales, matériel d'escalade), Béal (fabrication de cordes), Raidlight-Vertical (matériel de trail), Sidas (semelles et chaussettes), Entre Prises (équipements de mur d'escalade, bloc et prises), La fabrique du Ski (ski et snowboard haut de gamme fabriqués dans le Vercors), G Tech – Guidetti (bâtons de randonnée et marche nordique), Athletics 3D (carabine 3D pour le biathlon) ; Head (siège social français), Oberalp plus connu sous ses marques Salewa et Dynafit (siège filiale Europe du Sud basée à Bernin), etc.

#### Aménagement de la montagne

**Les industriels aménageurs de station** hiver et été : Poma et GMM (fabricants de remontées mécaniques), CM Dupon (dameuses), Lumiplan (signalétique pour domaines skiables), SATA Groupe (gestion domaines skiables) ;

**Les cabinets d'ingénierie :** Dianeige (bureau d'étude pour aménagement indoor/outdoor), Bike Solutions (Ingénierie VTT), etc. ;

#### Médias spécialisés

Editions Glénat (leader de l'édition d'ouvrages sur la montagne) et Nivéales (groupe de presse magazine de montagne, sports de glisse, outdoor), etc.



## 4

### Les modalités de mise en oeuvre du PDESI

Dans le cadre du PDESI, le Département a structuré son intervention par filière sportive : les modalités d'accompagnement diffèrent selon l'activité.

En Isère, 13 filières sportives font l'objet d'un accompagnement suivi ou d'actions ponctuelles de la part des services du Département :

- Randonnée pédestre
- Trail
- Course d'orientation
- VTT / Cyclisme
- Activités équestres
- Vol libre
- Escalade
- Canyoning
- Spéléologie
- Randonnée à raquettes
- Ski de randonnée
- Ski nordique
- Pêche





## FICHE RESSOURCE SPECIFIQUE ORGANISER UNE MANIFESTATION SPORTIVE DE NATURE EN MILIEU NATUREL

### ORGANISER UN ÉVÉNEMENT EN ISÈRE

#### Démarches administratives

Le site du Ministère des sports détaille la liste des démarches à suivre par l'organisateur d'un événement sportif en fonction de la nature de son projet. Des déclarations spécifiques doivent être réalisées selon la capacité d'accueil de la manifestation, sa localisation ou son caractère compétitif.

Déclaration et demande d'autorisation de manifestations sur le site de la Préfecture : [manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr)

#### Espaces naturels protégés

Des démarches particulières doivent être engagées si l'événement est envisagé au sein d'une zone naturelle protégée et notamment :

- Un espace naturel sensible : consulter le service patrimoine naturel du Département
- Une zone Natura 2000 : obligation de réaliser une évaluation des incidences Natura 2000
- Un espace soumis à un arrêté de protection de biotope (APPB) : consulter les mesures d'interdiction ou de restriction des activités pouvant porter atteinte au milieu des espèces visées
- Une Réserve biologique : une forêt publique située en Réserve nationale et forestière
- La Zone cœur du Parc national des Ecrins

Renseignements sur le site de la Préfecture de l'Isère, rubrique [Actions de l'État > Environnement > Espaces protégés](#)

- Zone natura 2000
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

#### Cohabitation

Au-delà des démarches administratives et dans la dynamique de « Massif en partage », les organisateurs sont invités à anticiper les échanges avec les acteurs locaux afin d'informer l'ensemble des usagers susceptibles d'être impactés par l'événement. Des compromis seront recherchés en cas d'incompatibilité entre les usages.

#### Financement

Le Département subventionne les événements isérois majeurs dits « d'intérêt départemental » dès lors qu'ils contribuent au rayonnement de l'Isère par leur niveau sportif ou leur fréquentation.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

Dossier de demande de subvention à télécharger sur la page : [isere.fr/aides-au-sport](http://isere.fr/aides-au-sport)

#### Réduction de l'impact environnemental avec le Pack éco-événement

Afin d'inciter les organisateurs d'événements sportifs à être plus respectueux de l'environnement, le Département conditionne l'attribution d'une subvention d'une manifestation sportive à la mise en œuvre d'une démarche éco-responsable.

Via son Pack éco-événement, le Département met gratuitement à disposition des organisateurs des gobelets réutilisables, des poubelles de tri sélectif, des fontaines à eau, du matériel événementiel et de balisage ou encore des panneaux de sensibilisation. Ces matériels sont à récupérer dans un des points de retrait du réseau (collectivités et associations locales). Les gobelets sont à restituer sales, ils sont lavés par une entreprise d'insertion professionnelle (Ulisse) financée par le Département.

Plus d'1 million de gobelets sont utilisés chaque année dans près de 600 manifestations.

Les demandes de réservations se font minimum 1 mois avant la manifestation, depuis le site [isere.fr](http://isere.fr), rubrique [Démarches en ligne / Isère Connect > Pack éco-événement](#)

#### Valorisation de l'événement via le système d'information touristique Apidae

Les événements référencés dans l'outil Apidae bénéficient d'une visibilité accrue : les informations sont automatiquement valorisées dans les rubriques « agenda » des offices de tourisme, de la presse locale, de médias spécialisés, etc.

Informations : [apidae-tourisme.com/agenda](http://apidae-tourisme.com/agenda)



Services Jeunesse et sport et  
Patrimoine naturel  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)





## FICHE RESSOURCE SPECIFIQUE LE PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

### LE PDIPR EN ISÈRE

La loi du 22 juillet 1983 a confié aux Départements la compétence pour élaborer des plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée. A travers le PDIPR, le Département a souhaité mettre en place un outil au service du développement de l'économie touristique et instaurer une véritable infrastructure touristique. Le PDIPR vise la constitution d'un maillage homogène et pérenne du département, pour la pratique de toutes les formes de randonnée non motorisée, afin d'offrir aux promeneurs et aux randonneurs un choix d'itinéraires de qualité.

#### Bénéficiaires

Les EPCI, les Parcs naturels régionaux, les Parc nationaux, les gestionnaires d'un réseau de sentier de randonnée labellisé au PDIPR.

Des opérations complémentaires d'investissement, analysées au cas par cas, peuvent être financées. Toutefois les projets structurants et plus coûteux sont étudiés dans le cadre du Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI).

Par ailleurs, le Département prend à sa charge l'assurance responsabilité civile des propriétaires privés ayant signé une convention de passage.

#### Engagements du bénéficiaire

En contrepartie de l'aide du Département, le bénéficiaire s'engage à :

- Maintenir la continuité et la qualité des itinéraires
- Respecter la charte signalétique départementale
- Valoriser le réseau d'itinéraires
- Alerter et informer sur les incidents se déroulant sur le réseau

#### Révision du réseau PDIPR

Les demandes de révision du réseau PDIPR peuvent intervenir dans un délai minimum de trois ans et à kilométrage constant : toute demande d'extension devra intégrer le remaniement du réseau et le retrait du label de certains tronçons.

#### Valorisation et animation du réseau PDIPR

Les projets pilotés par le service jeunesse et sport pour les activités de randonnée non motorisée reposent sur le réseau PDIPR (randonnée pédestre, trail, VTT, randonnée à raquettes, etc.).

Par ailleurs, le Département et Isère attractivité animent la promotion du réseau d'itinéraires labellisés par la FFRandonnée et des activités sportives de nature qui utilisent le PDIPR, via Isère Outdoor notamment.

### CHIFFRE CLÉ

**9000** ; kilomètres d'itinéraires labellisés PDIPR

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

La labellisation PDIPR ouvre droit à un soutien financier annuel du Département pour l'entretien courant du réseau, en vue du maintien de la qualité des équipements et des aménagements des itinéraires. Le plafond d'aide annuelle d'entretien courant est calculé pour chaque gestionnaire en fonction de son réseau d'itinéraire. Il est de 100 euros par kilomètre de chemins ou sentiers PDIPR (à l'exception des pistes et des routes).

Opérations prises en charge :

- L'installation, l'entretien et le remplacement de la signalétique départementale
- Le traitement de la végétation située sur la plateforme du sentier
- L'entretien des aménagements et des équipements situés sur la plateforme du sentier



Services tourisme et montagne  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://www.isere.fr/contact)





Oisans Refuge la Lavey ©A Gelin

## LA RANDONNÉE PÉDESTRE EN ISÈRE



### Représentant fédéral et partenaire

Les actions menées en partenariat avec le Comité FFRandonnée Isère sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel.

Le Comité départemental est chargé de l'organisation et de la promotion de la randonnée sur le territoire. Ses missions s'articulent notamment autour de la création, l'entretien et la valorisation des 1 300 km de sentiers homologués GR® et GR® de Pays. En Isère, il apporte son expertise au Département pour le développement d'une offre d'itinéraires de promenade et de randonnée labellisés de qualité, et concourt à la promotion de l'activités auprès de tous les publics.

### Les GR® Isérois

**Le GR® 54 - Le Tour de l'Oisans et des Ecrins** qui passe au cœur du Parc national des Ecrins

**Le GR® 65 - Vers Saint-Jacques-de-Compostelle** via Le Puy

**Le GR® 91 - La traversée du Vercors**, variante du GR®9, traversée du Vercors par les hauts-Plateaux et les sommets (Moucherotte, Grand Veymont, Glandasse)

**Le GR® 738 - La Haute Traversée de Belledonne** entre Isère et Savoie

**Le GR® 965 - Le sentier international « Sur les pas des Huguenots »** qui suit au plus près le tracé historique de l'exil des Huguenots suite à la révocation de l'édit de Nantes en 1685

**Le GR® 422 - « Sur les Pas de Charles IX »** : 168 km d'itinérance sur les pas de Charles IX de Valence à Lyon

**Le GR® 50 - « Tour du Haut Dauphiné »** : une boucle autour du Parc des Ecrins en passant par les balcons de l'Oisans, du Valbonnais, du Valgaudemar, du Champsaur, de l'Embrunais, de la Vallouise et du Briançonnais

**Le GR® 9 - Sentier du Jura à la méditerranée.**

## CHIFFRES CLÉS

**877** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité randonnée pédestre

**38** | clubs affiliés à la FFRandonnée en Isère en juin 2023 qui représentent plus de 3 100 licenciés

**20** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité randonnée pédestre en 2024 qui déclarent plus de 5 550 licenciés



### Sites isérois

**9 000 km de sentiers de randonnées entretenus et gérés** sont inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR). Ce réseau d'itinéraires est dédié à la randonnée non motorisée : pédestre, équestre, VTT ainsi qu'à raquettes. Dans le cadre de sa politique tourisme et montagne, le Département finance l'entretien du réseau, via une subvention versée aux EPCI. Le PDIPR est inscrit au PDESI en tant que réseau.



## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ RANDONNÉE PÉDESTRE



### Événements phares

- 2 événements « Randos pour tous » par an dédiés aux structures spécialisées, organisés par le comité Isère de la FFRandonnée en partenariat avec les comités Handisport et Sport adapté (15<sup>e</sup> édition sur Paladru, nouvellement à Echirolles à la Frange Verte)
- 2 événements « Métrorando » par an organisés par Grenoble Alpes Métropole en collaboration avec le comité de l'Isère de la FFRandonnée
- La Randonnée de la Course de la Résistance, Un dimanche en nature, etc.

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

### Politique Jeunesse et sport

Sur la base du PDIPR, le comité départemental de la FFRandonnée accompagne le Département et les territoires dans la labellisation de parcours : concertation territoriale pour l'identification des parcours à labelliser, vérifications terrain selon la charte technique de la fédération, rédaction normalisée des descriptifs, etc. A ce jour une centaine de parcours ont été labellisés. Ces parcours sont valorisés sur les applications et les sites départementaux (Isère Outdoor, isere-tourisme.com).

### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) piloté par la direction du développement du Département.

### Isère Attractivité

- Valorisation des randonnées à la journée labellisées « Rando label » par la Fédération de randonnée
- Développement d'une offre de randonnées accessibles sans voiture
- Soutien aux événements permettant de démontrer la faisabilité d'une offre rando sans voiture : « Bus rando », « J'peux pas j'ai rando », sorties avec le club rando de l'Université de Grenoble Alpes



**Service jeunesse et sport**  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://www.isere.fr/contact)

**Comité FFRandonnée Isère**  
04.38.70.06.69 - [isere.ffrandonnee.fr](https://www.isere.ffrandonnee.fr)





## LE TRAIL EN ISÈRE



### Représentant fédéral

La Fédération française d'athlétisme

En Isère, le Département accompagne directement les territoires, EPCI, communes et offices de tourisme dans la structuration et la valorisation de leurs réseaux de parcours Trail permanents.



### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale (AFNOR)

Accord AFNOR AC S 52-111 « Trail et territoire - Conception et aménagement des parcours permanents de Trail » de juin 2017 : charte de balisage et cotation nationale.

## CHIFFRES CLÉS

**4** : éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité trail

**29** : clubs avec une section Trail sur 35 clubs affiliés à la Fédération d'Athlétisme en Isère

**8** : clubs affiliés à la FFCAM en 2022 qui déclarent plus de 1100 licenciés pour l'activité trail



### Sites isérois

62 parcours trail balisés sur **18 sites inscrits au PDESI**



### Événements phares

En 2022, une centaine de courses de « Trail » a été organisée en Isère.

- Événement organisé par le Département le 8 mai depuis 2015 : la Course de la Résistance.
- Événements qui reçoivent le soutien du Département : le Grand Duc en Chartreuse, la Skyrace des Matheysins et le Trail des Passerelles du Monteynard en Matheysine, l'UT4M sur 4 massifs, l'Echappée Belle en Belledonne, l'Ultra Trail du Vercors, l'Oisans Trail Tour et le Défi de la Muzelle en Oisans, Trail du Tétraz Lyre dans le Trièves, le Trail du Lac de Paladru, etc.

Le Département de l'Isère accompagne la filière dans le cadre du « Plan trail » initié en 2017.

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



### Aménagement et sécurité

Les parcours doivent être exclusivement définis sur le réseau PDIPR ou sur le domaine public ou privé des communes (voies communales ou chemins ruraux).



### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition d'un réseau local de parcours
- Réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants
- Installation d'outils de comptage de fréquentation et observation de fréquentation événementielle sur les événements
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés.



### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Création de la carte du réseau des parcours par secteur
- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique des dépliants associés (sans impression)
- Fourniture (sans pose) des balises directionnelles selon accord AFNOR S 52-111



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)





## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ COURSE D'ORIENTATION

### LA COURSE D'ORIENTATION EN ISÈRE



#### Représentant fédéral et partenaire

Les actions menées en partenariat avec le comité départemental de course d'orientation de l'Isère (CDCO38) sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel.

Le CDCO 38 a pour objectif d'organiser ou d'aider à l'organisation de course d'orientation de proximité et de compétitions de niveau. Il gère le plan cartographique dans le département et assure la distribution d'un grand nombre de ces cartes. Il accompagne les collectivités locales, les structures de développement de tourisme pour la mise en place de parcours permanents de CO et d'activités associées.



#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale (AFNOR)

Espaces Loisirs Orientation (ELO) marque déposée à l'INPI.

Le CDCO 38 a acquis, avec l'appui technique de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de CO, une compétence reconnue dans le pilotage et l'accompagnement pour la réalisation d'Espaces Loisirs Orientation (ELO) pour découvrir un lieu et ses richesses (patrimoine historique, architectural ou paysager) et s'initier à l'activité.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



#### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



#### Ingénierie et ressources via le CDCO

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition des parcours
- Vérification des données SIG/GPX
- Création de la carte de CO des parcours
- Contribution à la création des contenus pédagogiques
- Sous-traitance technique par la Ligue AURA CO au CDCO 38 du suivi et de l'expertise annuelle de certains ELO réalisés en Isère



#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique des dépliant associés (sans impression)
- Fourniture (sans pose) des balises de CO



#### Financements

Subventionnement des collectivités maîtresses d'ouvrage à hauteur de 50 % du projet certifié ELO, après validation du projet par le CDCO 38 et la Ligue AURA CO qui conduit l'assistance technique.

### CHIFFRES CLÉS

5 | éducateurs sportifs déclarés en 2022  
pour l'activité course d'orientation

5 | clubs affiliés à la FFCO en juin 2023  
qui représentent environ 480 licenciés



#### Sites isérois

140 espaces loisirs d'orientation sur **53 sites inscrits au PDESI**



#### Événements phares

Compétitions régionales ou nationales, le Challenge grenoblois, le Challenge isérois.



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr](http://isere.fr)

Comité départemental de course  
d'orientation de l'Isère  
[cdco38.fr](http://cdco38.fr)





©Sterlinglanier-Lanier\_Unsplash.com

## LE VTT ET LE CYCLISME EN ISÈRE

### Représentant fédéral et partenaires

Les actions menées en partenariat avec le Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes (FFC) et l'association Mountain Bikers Foundation sont conventionnées dans le cadre de contrats d'objectifs annuels.

Les actions menées par le Comité départemental de l'Isère de Cyclotourisme (FFCT) sont conventionnées dans le cadre du contrat d'objectifs sport Isère (COSI).

### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale (AFNOR)

Norme AFNOR NF S52-110 « Pistes de descente VTT – Aménagement » d'avril 2013.

Balisage VTT propriété de la FFC : [guide de classification et balisage du VTT](#)

L'Isère est le seul Département français à avoir conventionné avec le Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation du balisage FFC (pas de labellisation FFC exigée pour les réseaux de moins de 50 kilomètres)

### Sites isérois

- **5 sites labellisés VTT-FFC** : Alpe-d'Huez Grand domaine VTT (40 parcours), Lac de Paladru - Val d'Ainan (21 parcours), Matheysine - Vallée du Valbonnais (35 parcours), Vercors Autrans Méaudre (26 parcours), Villard-de-Lans Corrençon (10 parcours)
- **3 sites labellisés VTT-FFCT** : Base de VTT de randonnée de La Vallée Bleue à Montalieu-Vercieu, Base VTT du Trièves à Mens, Base VTT des Coulmes-en-Vercors à Pont-en-Royans
- **11 stations de VTT de descente** : L'Alpe-du-Grand-Serre (5 pistes), L'Alpe-d'Huez (35 pistes), Auris-en-Oisans (17 pistes), Chamrousse (7 pistes), Le Collet d'Allevard (4 pistes), Les 2 Alpes (12 pistes), Les 7 Laux (14 pistes), Oz-en-Oisans (33 pistes), Saint-Pierre-de-Chartreuse (9 pistes), Vaujany (34 pistes), Villard-de-Lans Corrençon (27 pistes)
- **1 site VTT/ VTTAE inscrit au PDESI** en 2023 sur la commune de Besse-en-Oisans

### Événements phares

#### Organisés par le Département

- Les Echappées iséroises : montées de Col chronométrées sur route fermée à la circulation
- À Bicyclette : route du tour du lac de Paladru réservée à la circulation non motorisée, animations et découvertes sportives à destination du grand public

#### Qui reçoivent le soutien du Département

- Vercors Bike Festival
- Alpes Isère Tour

## CHIFFRES CLÉS

**222** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité cyclisme

**40** | clubs affiliés à la FFC en juin 2023 qui représentent près de 2 000 licenciés

**60** | clubs affiliés à la FFCT en juin 2023 qui représentent environ 3000 licenciés

**11** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité VTT en 2024 qui déclarent près de 1900 licenciés



## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ VTT / CYCLISME

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

### Politique Jeunesse et Sport

#### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.

#### Aménagement et sécurité

Les parcours VTT accompagnés par le Département doivent être exclusivement définis sur le réseau PDIPR ou sur le domaine public ou privé des communes (voies communales ou chemins ruraux).

#### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition d'un réseau local de parcours
- Réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés

#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Création de la carte du réseau des parcours par secteur
- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique des dépliants associés (sans impression)
- Fourniture (sans pose) des balises directionnelles dans le respect de la charte de balisage FFC et du cahier des charges de cotation des itinéraires VTT - pour les projets de parcours VTT locaux ne cumulant pas plus de 50 kilomètres linéaires (maximum 100 km balisés dans ce cadre pour plusieurs communes d'une même intercommunalité)

#### Financements

- Subvention annuelle versée à la FFC pour son expertise sur les projets VTT et l'utilisation de sa charte de balisage
- Subventionnement des aménagements directement liés à la pratique : taux entre 50 et 80 % du prix HT selon le coût du projet, la capacité de financement du demandeur et le montant des cofinancements.

### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) piloté par la direction du développement du Département.

### Politique des Mobilités

- Maîtrise d'ouvrage et de travaux d'aménagements cyclables, pour les trajets du quotidien comme pour les loisirs : La Belle Via, ViaRhôna, Via Chartreuse, etc.
- Développement de 5 grands itinéraires départementaux supplémentaires (maîtrise d'ouvrage ou financement)
- Définition et mise en œuvre des boucles cyclotouristiques départementales en lien avec Isère Attractivité
- Financement et appui en ingénierie pour tous types d'aménagements cyclables portés par les communes et intercommunalités à travers le dispositif « SAS Vélo » (stationnement, signalétique, comptages, parcours d'apprentissage...)
- Lancement d'une démarche d'amélioration de l'accès aux collèges isérois à vélo (stationnements et aménagements)

### Isère Attractivité

- Définition de boucles de cyclotourisme en lien avec la direction des mobilités du Département
- Identification et valorisation d'itinéraires dédiés au VAE et au VTTAE
- Développement de la filière du vélo et particulièrement du VAE (Ateliers thématiques, Rdv « Vélos électriques et territoires », note de veille, observation)
- Mise en tourisme de véloroutes et de voies vertes
- Animation territoriale de la marque Accueil Vélo qui vise à améliorer l'accueil de la clientèle à vélo



**Service jeunesse et sport**  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)

**Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes de cyclisme**  
04.74.43.54.30 - [auvergne-rhonealpescyclisme.com](http://auvergne-rhonealpescyclisme.com)

**Mountain Bikers Foundation**  
[mbf-france.fr](http://mbf-france.fr)





## LES ACTIVITÉS ÉQUESTRES EN ISÈRE



### Représentant fédéral

La Fédération française d'équitation (FFE).  
En Isère, le Département accompagne l'association Isère Cheval Vert (ICV) dont les actions sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel.



### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Un fléchage de randonnée équestre est mis en place pour les itinéraires valorisées par Isère Cheval Vert.

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

### Politique Jeunesse et Sport



### Bénéficiaires

Les structures affiliées à Isère Cheval Vert



### Financements

Subventionnement des actions dédiées à l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap, achat de matériels dédiés au développement des activités équestres adaptées (calèches PMR ou solutions type Equi'lève) à hauteur de 50 % du coût HT du projet.

### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) piloté la direction du développement du Département.

### Isère Attractivité

Accompagnement à la rédaction d'une convention Territoire de Tourisme Equestre déployée à l'échelle des EPCI isérois.

## CHIFFRES CLÉS

**386** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité équitation

**186** | clubs affiliés à la FFE en juin 2023 qui représentent plus de 14200 licenciés

**20** | structures affiliées à Isère cheval vert proposent des activités et des animations autour du tourisme équestre



### Sites isérois

**20 itinéraires sont référencés en Isère et inscrits au PDESI**, en randonnées à la journée ou en itinérance, à cheval ou en attelage.

**1 itinéraire labellisé « Grand itinéraire équestre de France »** : La Route Napoléon à cheval



### Événements phares

Les cavalcades pèlerines, La Fête du cheval de Cheze-neuve avec la valorisation de l'attelage.



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Isère cheval vert  
[isere-cheval-vert.com](https://isere-cheval-vert.com)





©Juliette.G\_Unsplash.com



## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ VOL LIBRE

### LE VOL LIBRE EN ISÈRE



#### Représentant fédéral et partenaire

Les actions menées en partenariat avec le Comité Départemental de Vol libre de l'Isère (CODEVOLI) sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel



#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Les sites de pratiques sont labellisés FFVL.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



#### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



#### Aménagement et sécurité

Contractualisation des accès aux sites de vol libre lorsque nécessaire.



#### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition des aires de décollage et d'atterrissage
- Réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés
- Création de cartes « Rapaces et vol libre » en collaboration avec la LPO Isère et les territoires



#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Création de la carte du site
- Conception graphique, production et pose des panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique et impression des dépliants associés



#### Financements

Subventionnement des aménagements directement liés à la pratique. Taux entre 50 % et 80 % du prix HT, selon le coût du projet, la capacité de financement du demandeur et le montant des cofinancements.

### CHIFFRES CLÉS

**3 500** | licenciés FFVL dans 33 clubs

**6** | clubs écoles

**12** | écoles professionnelles



#### Sites isérois

112 sites de Vol libre en Isère, dont 82 labellisés FFVL et **8 inscrits au PDESI**



#### Événements phares

La coupe Icare sur le site international de Saint-Hilaire du Touvet sur la commune de Plateau-des-Petites-Roches.



**Service jeunesse et sport**  
**04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)**  
**Comité de vol libre de l'Isère**  
**[cdvl-isere-38](http://cdvl-isere-38)**





## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ ESCALADE

### L'ESCALADE EN ISÈRE



#### Représentant fédéral et partenaire

Les actions menées en partenariat avec le Comité territorial Isère de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME CT38) sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel. Entité référente partenaire du Département.



#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Une distinction est faite entre les sites « sportifs » et les sites « terrain d'aventure ». Ces normes font référence aux équipements permettant la progression dans la falaise.

### CHIFFRES CLÉS

- 666** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité escalade
- 34** | clubs affiliés à FFME en juin 2023 qui représentent près de 3 500 licenciés
- 26** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité escalade en 2024 qui déclarent plus de 5 050 licenciés



#### Sites isérois

- 109 « sites sportifs » dont 12 ont un secteur « découverte », 16 sites « terrain d'aventure » et 34 espaces « grandes voies montagne »
- **56 sites d'escalade inscrits au PDESI** dont 44 sites sportifs conventionnés avec les propriétaires fonciers par le Département



#### Événements phares

Camp 4 à Pont-en-Royans.

Organisés par la FFME CT38 :

- Rassemblement escalade à l'Alpe d'Huez « les Mystères de l'Huez »
- Circuit de compétitions destiné aux plus jeunes : le « Contest Tour Isère »

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



#### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



#### Aménagement et sécurité

- Contractualisation des itinéraires d'accès et des sites d'escalade avec les propriétaires fonciers
- Entretien des sentiers d'accès conventionnés
- Intervention annuelle de la FFME CT38 pour le suivi et l'entretien de l'équipement



#### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale autour des enjeux du site
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés
- Suivi de la biodiversité et compléments d'inventaires spécifique sur certains sites avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et l'association botanique Gentiana
- Création de supports de sensibilisation « Ze faune flore »
- Intervention sur la préservation de l'environnement lors des formations « équipement » mises en place par la FFME ou la FFCAM, sur demande du comité ou des clubs



#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Conception graphique, production et pose des panneaux d'information et de signalétique
- Fourniture de balisage et de signalétique



#### Financements

Subventionnement des aménagements directement liés à la pratique. Taux entre 50 % et 80 % du prix HT, selon le coût du projet, la capacité de financement du demandeur et le montant des cofinancements.



**Service jeunesse et sport**  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
**Comité territorial FFME Isère**  
04.76.40.63.26 - [ffmect38.fr](https://ffmect38.fr)





## LE CANYONING EN ISÈRE



### Représentant fédéral et partenaire

Le Département a mis en place la Commission canyon, une instance de concertation convoquée 1 à 2 fois par an autour des projets de développement du canyon, coanimée par les représentants des parcs et des territoires.

Elle associe le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère (CEN) sur le volet environnemental des projets, ainsi que le PGHM et la CRS Alpes sur le volet sécurité. Elle rassemble de manière non contraignante les entités impliquées dans le développement du canyon en Isère :

- Le Comité territorial de l'Isère de la Fédération française de montagne et d'escalade (FFME)
- Le Comité départemental de l'Isère de la Fédération des clubs alpins et de montagne (FFCAM)
- Le Comité départemental de l'Isère de la Fédération française de spéléologie (FFS)
- L'Association des professionnels de la spéléologie et du canyon du Vercors (APSCV)
- Le Syndicat national des professionnels de la spéléologie et du Canyon (SNPSC)
- Le Syndicat national des professionnels de l'escalade et du canyon (SNAPEC)
- L'Association française de canyoning (AFC)
- Des professionnels du canyon non affiliés
- Les référents de ces structures et des professionnels indépendants référents s'impliquent dans le suivi des projets tout au long de l'année



### Sites isérois

102 canyons recensés en Isère dont **6 sites inscrits au PDESI**

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



### Aménagement et sécurité

- Rééquipement des sites soumis à des enjeux de sécurité
- Intervention annuelle de la FFME CT38 pour le suivi et l'entretien de l'équipement
- Numérotation des obstacles
- Entretien des sentiers d'accès conventionnés



### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale autour des enjeux du site
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés



### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Conception graphique, production et pose des panneaux d'information et de signalétique



### Financements

- Achat des équipements (main-d'œuvre non subventionnée) : équipements dédiés à l'évolution dans le canyon : 100 % (sous conditions), numérotation des obstacles : 100 %
- Subventionnement des aménagements directement liés à la pratique : taux entre 50 et 80 % du prix HT selon le coût du projet, la capacité de financement du demandeur et le montant des cofinancements

## CHIFFRES CLÉS

**383** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité canyoning

**34** | clubs affiliés à la FFME en juin 2023 qui représentent près de 3 500 licenciés

**12** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité canyoning en 2024 qui déclarent 1200 licenciés



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Comité territorial FFME Isère  
04.76.40.63.26 - [ffmect38.fr](https://ffmect38.fr)





## LA SPÉLÉOLOGIE EN ISÈRE



### Représentant fédéral et partenaire

Les actions menées en partenariat avec le Comité départemental de spéléologie de l'Isère (CDS) sont conventionnées dans le cadre d'un contrat d'objectifs annuel.

## CHIFFRES CLÉS

- 46** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité spéléologie
- 15** | clubs affiliés à la FFS en juin 2023 qui représentent environ 280 licenciés
- 5** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité spéléologie en 2024 qui déclarent environ 150 licenciés réguliers ou occasionnels



### Sites isérois

206 cavités souterraines naturelles d'un dénivelé supérieur ou égal à cent mètres, dont **5 inscrites au PDESI**.



### Événements phares

Le rassemblement Berger dans le Vercors  
Les Journées nationales de la spéléologie et du canyon (en juin et octobre)

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.



### Ingénierie et ressources

- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés
- Analyse de la présence de chiroptères



### Maîtrise d'ouvrage départementale

Conception graphique, production et pose des panneaux d'information et de signalétique



### Financements

Subventionnement des aménagements directement liés à la pratique : taux entre 50 et 80 % du prix HT selon le coût du projet, la capacité de financement du demandeur et le montant des cofinancements.



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Comité départemental de  
spéléologie de l'Isère - [cds38.org](https://cds38.org)





Hauts Plateaux du Vercors ©T Lefebure

## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ RANDONNÉE À RAQUETTES

### LA RAQUETTE À NEIGE EN ISÈRE

#### Représentant fédéral

En Isère, le Département accompagne l'association Nordic Isère en coordination avec les stations de ski nordique pour le développement des parcours de raquette à neige.

#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale (AFNOR)

Accord AFNOR AC S 52-109 « Itinéraires de raquette à neige - Aménagement et balisage des itinéraires de raquette à neige » de septembre 2014.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

#### Politique Jeunesse et Sport

Le Département de l'Isère accompagne la filière dans le cadre du « Plan raquette » initié en 2014.

#### Bénéficiaires

Les communes, les EPCI, les Parcs naturels régionaux.

#### Aménagement et sécurité

Sur les secteurs soumis à un enneigement incertain, les parcours doivent être définis sur le réseau PDIPR ou sur le domaine public ou privé des communes (voies communales ou chemins ruraux).

#### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition d'un réseau local de parcours
- Réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés

#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GPX
- Création de la carte du réseau des parcours par secteur
- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique des dépliants associés (sans impression)
- Fourniture (sans pose) des balises directionnelles selon accord AFNOR S 52-109

#### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des alpes de l'Isère (CPAI) piloté par la direction du développement du Département.

### CHIFFRES CLÉS

**877** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour les activités randonnée pédestre et à raquettes

**14** | clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité raquettes en 2024 qui déclarent plus de 2 850 licenciés

#### Sites isérois

116 parcours de randonnée à raquette balisés sur 19 sites inscrits au PDESI



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Nordic Isère  
[nordic-isere.fr](https://nordic-isere.fr)





## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ SKI DE RANDONNÉE

### LE SKI DE RANDONNÉE EN ISÈRE



#### Représentant fédéral

La Fédération française de la montagne et de l'escalade (FFME) est délégataire de l'activité ski-alpinisme.

Dans le cadre de la structuration de parcours permanents en station le Département collabore avec la Fédération nationale de la sécurité et des secours sur le domaine skiable (FNSSDS - Domaines skiables de France, et section Isère de DSF)

Dans le cadre des actions de sensibilisation le Département anime un collectif d'acteurs de la montagne (DynaFit, Ortovox, ANENA, SDJES, CRS Alpes, PGHM, FFCAM, FFME, Bureau des guides de Grenoble, LPO Isère, ENS, Isère Attractivité, Petzl, etc.).

### CHIFFRES CLÉS

- 49 : guides de montagne et 11 bureaux des guides
- 34 : clubs affiliés à la FFME en juin 2023 qui représentent près de 3 500 licenciés
- 20 : clubs affiliés à la FFCAM pour l'activité ski de randonnée en 2024 qui déclarent plus de 4 600 licenciés



#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Un guide des bonnes pratiques est proposé par la FNSSDS à l'attention des Maires et des exploitants de stations depuis 2021 : « Organisation des parcours de montée en ski de randonnée en station de sports d'hiver »



#### Sites isérois

16 parcours de ski de randonnée balisés sur 7 sites inscrits au PDESI



#### Événements phares

- Soutenu par le Département : La Belle Etoile
- Organisés par le Département : la Rando Etoilée dans le cadre de la Belle Etoile, des journées gratuites et encadrées de découverte de l'activité, des journées de sensibilisation « sécurité et environnement »

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

#### Politique Jeunesse et Sport



#### Bénéficiaires

Les communes, les communautés de communes, les syndicats mixtes



#### Ingénierie et ressources

- Accompagnement des territoires dans la concertation locale en vue de la définition d'un réseau local de parcours
- Réalisation d'enquêtes auprès des pratiquants
- Installation d'outils de comptage de fréquentation
- Diagnostics environnementaux en fonction des secteurs et enjeux identifiés



#### Maîtrise d'ouvrage départementale

- Vérification des données SIG/GP X
- Création de la carte du réseau des parcours par secteur
- Conception graphique, production et pose de panneaux d'information et de signalétique
- Conception graphique des dépliants associés (sans impression)



#### Financements

- Subventionnement des équipements exclusivement liés à la pratique du ski de randonnée (jalons, balises, équipements DVA Ortovox) à hauteur de 50 % du coût HT des dépenses
- Subventionnement des aménagements exclusivement liés à la pratique du ski de randonnée : projet à valider par le Département, taux défini au cas par cas. Ex : terrassement nécessaire à la sécurité ou au désenclavement de parking (jonction parking excentré)

#### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) piloté par la direction du développement du Département.



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Comité territorial FFME Isère  
04.76.40.63.26 - [ffmect38.fr](https://ffmect38.fr)





Autrans ©Focus Outdoor



## FICHE RESSOURCE ACTIVITÉ SKI NORDIQUE

### LE SKI NORDIQUE EN ISÈRE



#### Représentant fédéral

La Fédération française de ski (FFS)

En Isère, le Département accompagne l'association Nordic Isère en lien avec la Fédération des foyers de ski nordique de l'Isère.



#### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Norme AFNOR NF S 52-103 de juillet 2001 relative aux Pistes de ski de fond, itinéraires de promenade à ski de fond et espaces aménagés : balisage, signalisation et information

Norme AFNOR NF S 52-101 septembre 2002 Spécifications s'appliquant aux pistes de ski de fond, itinéraires de promenade à ski de fond et espaces aménagés.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT



#### Bénéficiaires

Les foyers de ski de fond et les stations de ski nordique.



#### Financements

- Aide à l'entretien des pistes de ski nordique (maximum 180 €/km) : pour les stations
- Soutien du sport scolaire : pour les foyers et les stations

#### Politique Tourisme et Montagne

Certains investissements sont éligibles au Contrat de performance des Alpes de l'Isère (CPAI) piloté par la direction du développement du Département.

### CHIFFRES CLÉS

**40** | clubs de ski nordique qui représentent  
4 400 licenciés

**174** | éducateurs sportifs déclarés en 2022  
pour l'activité ski nordique



#### Sites isérois

- 21 sites de ski nordique dont 19 adhérents à Nordic isère
- 800 kilomètres de pistes de ski nordique balisées.



#### Événements phares

La Foulée Blanche à Autrans  
La Trans'Vercors



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
Nordic Isère  
[nordic-isere.fr](https://nordic-isere.fr)





## LA PÊCHE EN ISÈRE



### Représentant fédéral

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère (FDAPPMA)



### Réglementation fédérale, accord ou norme nationale

Toute la réglementation sur le site [peche-isere.com](http://peche-isere.com)

## CHIFFRES CLÉS

**30 876** | adhérents à la fédération de pêche de l'Isère

**65** | Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)

**150** | gardes assermentés

**14** | éducateurs sportifs déclarés en 2022 pour l'activité pêche sportive



### Sites isérois

- 92 plans d'eau accessibles grâce à la carte de pêche en Isère qui représentent 5 152 hectares
- 3 458 kms de cours d'eau
- La Maison de la Pêche et de la Nature à Saint-Quentin-sur-Isère

Carte interactive : [map.geopeche.com](http://map.geopeche.com)

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

### Politique Jeunesse et Sport

- La valorisation des sites de pêche majeurs sur Isère Outdoor
- Accompagnement de l'enquête menée auprès des pratiquants des sites isérois

### Politique Eau et Environnement



### Bénéficiaires

La Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère



### Événements phares

La Fête Nationale de la Pêche (1<sup>e</sup> dimanche de juin)  
Les échappées pêche en Isère

### Convention de partenariat annuelle

Elle couvre :

- Des actions d'entretien et de gestion des étangs situés sur des Espaces naturels sensibles (ENS) sur lesquels les baux de pêche ont été transférés à la FDAPPMA
- Des actions de restauration des milieux aquatiques : aménagement pour la restauration de la continuité, diversification des habitats, etc.
- Des études d'inventaires pour l'amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques : étude qualité, suivi températures, inventaires espèces spécifiques, impact des pratiques d'alevinages, des études préalables au renouvellement du Plan départemental de pêche et de gestion des milieux aquatiques.

- Des actions d'éducation



### Financements

Le Département apporte des aides dans le cadre de l'appel à projet annuel « Soutien du Département de l'Isère en faveur de la diversité du vivant » qui permet de soutenir les actions des partenaires qui recouvrent 4 axes :

- Axe 1 - Les actions de terrain au profit des milieux naturels, de la flore et de la faune, avec la mise en œuvre de pratiques et d'usages durables (travaux d'aménagement ou d'entretien d'espaces agricoles, forestiers, en déprise ; activités de pêche, chasse, sportives, culturelles, de loisirs, etc.)
- Axe 2 - Les actions d'inventaire ou de diagnostic préalables, dès lors qu'elles sont nécessaires à l'élaboration d'un programme d'actions relevant de l'axe 1
- Axe 3 - Les actions d'éducation, sensibilisation ou de formation à la biodiversité et à l'environnement

Ces actions peuvent être menées dans le cadre de Contrats de rivières ou d'autres procédures contractuelles et bénéficient de financements publics.

### Isère Attractivité

- Participation à l'agrément « Hébergement pêche » : accueil et services adaptés pour les pêcheurs
- Invitation de la Fédération de pêche de l'Isère aux « Rencontres de l'attractivité » pour les acteurs du tourisme



**Direction de l'aménagement -  
Services Eau et territoire  
et Patrimoine naturel**  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)

**Fédération de pêche de l'Isère**  
04.76.31.06.00 - [peche-isere.com](http://peche-isere.com)





## LES FORÊTS EN ISÈRE

### Partenaires

- L'Office national des forêts (ONF)
- L'interprofession FIBOIS Isère
- Le centre national de la propriété forestière
- L'Union des forestiers privés de l'Isère

## CHIFFRES CLÉS

- 311 000** | hectares de forêts en Isère soit 39 % de la surface du département
- 70 %** | de la forêt est en montagne
- 71 %** | de forêt privée (93 000 propriétaires) et 22 % de forêts communales (265 communes), 7 % de forêts domaniales propriété de l'Etat
- 3 651** | km du réseau PDIPR est en forêt (sur 9 000 km)
- 3 000** | entreprises et 8 500 emplois en Isère

### Événements phares

« Vis ma vie de bûcheron »  
« Les Forestivités » est un festival organisé tous les deux ans. Par le biais d'animations, spectacles, expositions, visites, etc. il permet de sensibiliser le grand public aux enjeux de la forêt et du bois, notamment à la nécessité de récolter du bois durablement dans les forêts iséroises afin de construire ou de se chauffer au bois

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

- Sensibilisation des usagers de la nature à la filière économique bois, à la fragilité de la forêt (semis, sol, risque incendie), et au respect de la propriété privée
- Développement des projets « Forêt sport » pour l'aménagement d'espaces forestiers pluridisciplinaires accessibles à tous, en lien avec l'ONF
- Accompagnement des professionnels de la filière bois dans la gestion des chantiers forestiers pour anticiper l'impact sur les itinéraires (fermeture, déviations, remise en état...) et proposer des solutions pour limiter les conflits d'usage
- Financement des animations grand public « Vis ma vie de bûcheron » portées par les PNR afin de développer la connaissance des métiers de la forêt et de créer un échange entre les consommateurs de bois et les professionnels, garants de la gestion durable des forêts
- Favoriser le dialogue forêt/société en informant les usagers sur la gestion forestière (récolte de bois, chantiers forestiers, desserte, etc.) et les services rendus par la forêt



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)  
FIBOIS  
04.76.47.10.12 - [www.fibois38.org](http://www.fibois38.org)





## LES ALPAGES EN ISÈRE



Partenaire

La Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

## CHIFFRES CLÉS

700 | éleveurs

88 | groupements pastoraux

37 | associations foncières pastorales en 2023

110 | bergers

176 | alpages sur 79 000 hectares d'espaces pastoraux : 22 900 Unités Gros bétails, 102 000 ovins, 9 500 bovins et caprins, 400 équidés

## ACTIONS MENÉES

- Réalisation d'un journal gratuit, destiné aux enfants « Pasto le journal des p'tits bergers »
- Réalisation d'un site internet et animation de réseaux sociaux pour communiquer sur le pastoralisme auprès du grand public [pasto-kezako.fr](http://pasto-kezako.fr)
- Création de contenus pédagogique audiovisuel pour une communication digitale.
- Repérage et prévention des conflits impliquant les chiens de protection de troupeau, gestion des morsures aux côtés des services de l'Etat (DDT et DDPP38), dispositif « Mon expérience avec les chiens de protection de troupeau »
- Diagnostic et médiation concernant des problématiques de multi-usages entre activités pastorales et activités de pleine nature

## ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

- Partage de l'espace : articulation entre les activités pastorales et les autres usages en alpage, médiation entre les différents acteurs utilisant les espaces pastoraux
- Signalétique : mise en place de panneaux d'information relatifs aux activités pastorales aux abords des alpages (information sur les enjeux en présence, précautions et conseils à l'approche des troupeaux et des infrastructures... etc.)
- Communication : information sur la localisation des troupeaux protégés par des chiens de protection, développement des outils partagés, renforcement et harmonisation de la communication sur les alpages et le pastoralisme
- Accompagnement et formation des organisateurs d'événements et du grand public sur les enjeux du pastoralisme
- Sensibilisation et formation aux enjeux du multiusage en espace pastoral à destination des professionnels (Office de tourisme, animateurs de club d'activité de pleine nature, élus, médiateurs, etc.) et du grand public



### Événement phare

Le festival «Pastoralismes et Grands Espaces », organisé par la Fédération des Alpagnes de l'Isère en partenariat avec l'association O.T.T.E.u.R, met en lumière les activités pastorales et tout particulièrement l'engagement des éleveurs et bergers qui les font vivre, à travers une sélection de films, des expositions et différentes animations et rencontres [festival-pastoralismes.com](http://festival-pastoralismes.com)



### Financements

- Aide versée à la FAI pour l'accompagnement et la valorisation de la filière et des territoires pastoraux
- Aide à l'investissement pour les groupements pastoraux (débroussaillage, chalets d'alpage, abreuvoirs, clôtures, etc.)
- Recrutement d'une bergère d'appui de mi-juin à mi-septembre (remplacement en cas de besoin)
- Soutien à la commercialisation des produits agro-pastoraux (via le pôle agroalimentaire et la marque « Nos produits IS HERE » notamment)



Service jeunesse et sport  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](http://isere.fr/contact)  
Fédération des Alpagnes de l'Isère  
04.76.71.10.20 - [alpagnes38.org](http://alpagnes38.org)





## FICHE COHABITATION CHASSE

### LA CHASSE EN ISÈRE



#### Partenaire

La Fédération des chasseurs de l'Isère (FDCI)

### CHIFFRES CLÉS

- 15 000** : adhérents
- 450** : chasses privées
- 512** : associations communales de chasse agréées
- 6** : associations intercommunales de chasse agréées

L'Isère est un département à Associations communales de chasse agréées (ACCA) obligatoires : on compte donc une association par commune. Les ACCA exercent des missions de service public. Chacune d'elle dispose d'un règlement propre, qui conditionne et assure la bonne organisation technique de la chasse sur le territoire. Ce document est consultable au siège social de l'ACCA, généralement en Mairie.

La pratique de la chasse et le fonctionnement des ACCA sont régis par le Code de l'environnement et plusieurs arrêtés préfectoraux et ministériels.

Il existe des détenteurs du droit de chasse privés, notamment sur les terrains exclus du champ d'actions de l'ACCA : périmètre de 150 mètres autour des habitations, terrains dont les propriétaires ont fait opposition (chasses privées), etc.

En Isère, le vendredi est un jour de non chasse, sur le périmètre des ACCA comme sur les terrains qui en sont exclus.

#### 📅 Événements phares

« Un Dimanche en nature » est organisé chaque année le premier dimanche de septembre au sein du Parc naturel des Chambaran afin de proposer de nombreuses activités pour les chasseurs mais aussi le grand public et favoriser le mieux vivre ensemble.

« Un Dimanche à la chasse », s'inscrit dans une opération nationale et propose aux non-chasseurs qui le souhaitent de s'immerger et participer en tant qu'observateur à une partie de chasse.

« J'aime la nature propre » est une opération participative de ramassage de déchets dans la nature. Elle s'inscrit dans une opération nationale et est organisée conjointement par les chasseurs et les municipalités.

### ACCOMPAGNEMENT DU DÉPARTEMENT

La Fédération des chasseurs de l'Isère s'est engagée depuis de nombreuses années afin de favoriser une cohabitation paisible et durable entre l'activité chasse et les autres usages. Parmi les actions soutenues par le Département :

- La géolocalisation des chasses collectives : les zones de battues sont visibles en temps réel sur les applications Isère Outdoor et Landshare. L'Isère est le premier Département français à avoir impliqué ses ACCA dans l'utilisation de cet outil
- Les relais Cyné : une trentaine de cabanes de chasse sont ouvertes aux randonneurs afin qu'ils puissent bénéficier d'un lieu abrité pour faire une pause. Le but de cette démarche est de favoriser les rencontres et les échanges entre les usagers de la nature. Les relais Cyné sont à retrouver sur Isère Outdoor.

La Fédération des chasseurs de l'Isère contribue également à la connaissance de la faune sauvage par des opérations de comptage et d'expertise de milieux naturels. Elle met à disposition les données d'enjeu et de secteurs clés pour la faune auprès du Département pour la réalisation de diagnostics environnementaux. Elle engage de nombreuses actions de conservation/restauration des milieux naturels parmi lesquelles la plantation de haies champêtres, la création de mares, la réouverture de milieux en plaine et en montagne, l'installation de zones de tranquillité hivernale pour le tétras-lyre, etc. Elle porte également à connaissance du grand public les enjeux environnementaux via l'application Vigifaune.



**Service jeunesse et sport**  
04.76.00.38.38 - [isere.fr/contact](https://isere.fr/contact)  
**Fédération des chasseurs de l'Isère**  
04.76.62.97.78 - [chasse38.com](https://chasse38.com)





Chartreuse ©Pierre Jayet

## Annexes

Règlement de la CDESI

Composition de la CDESI

Liste des sites inscrits au PDESI : [opendata.isere.fr](https://opendata.isere.fr)

Réalisation : [www.markhor-design.com](http://www.markhor-design.com)

*Crédits photos*

*Couverture : St Pancrasse ©GuillaumeBroust*

*4<sup>e</sup> de couverture : Lac Paladru ©A. Gelin*



ISÈRE  
OUTDOOR  
*Vivez l'expérience*

